

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire mais en public restreint, à la Salle Polyvalente rue des Arloings, sous la présidence de **M. Bernard CORRE, Maire.**

Mme Karen ARNOUX a été élue secrétaire de séance

* * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du précédent Conseil Municipal du 18 novembre 2020 par les membres présents (M. BERTIN demande qu'il soit précisé que la réunion a eu lieu à « huis clos »).

I/ DELIBERATIONS

1/ PATRIMOINE :

Madame BLANQUART, missionnée par Vichy Communauté pour aider les communes à mettre en place le projet de valorisation de leur patrimoine, présente un power-point pour sensibiliser les élus sur, d'une part, l'importance d'un tel projet compte-tenu de la richesse historique et archéologique du site de l'église Saint-Martin et de ses sarcophages mérovingiens et, d'autre part, sur l'opportunité d'obtenir des subventions européennes (80% des dépenses éligibles).

A la majorité, les membres du Conseil votent le principe de la réalisation du projet présenté, son financement sur 2 ans (coût global estimé à 135 594,48^{€HT} en dépense d'investissement, avec une subvention de 108 475,58^{€HT}) et une convention de passage du Circuit des Patrimoines avec la commune de Creuzier-le- Neuf.

2/ PERSONNEL :

a) **Tableau des effectifs** : est mis à jour suite à la nomination d'un agent au grade d'Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} décembre 2020 (par promotion interne suite à la réussite d'un examen professionnel).

b) **Contrat Parcours Emploi Compétences** : à compter du 1^{er} janvier prochain, la restauration scolaire bénéficiera de la présence de Milina OUVRARD, en remplacement d'un agent en congé longue maladie, grâce à un emploi financé par l'Etat à hauteur de 65%.

c) **Contrat prévoyance** : suite à une mise en concurrence de plusieurs assurances, la MUTUALE (Mutuelle Générale de Prévoyance) offrant les meilleurs taux de garantie (invalidité, perte de retraite, décès), est choisie à l'unanimité. Les agents sont libres d'y adhérer.

3/ URBANISME :

a) **LOTISSEMENT CHAMP DALLON** : suite à la demande de Monsieur Daniel CORRE, représentant les colotis concernés, de classement dans le domaine public de la voirie et des espaces verts dudit lotissement, le Maire propose l'ouverture d'une enquête publique. Suivront la désignation par arrêté d'un commissaire enquêteur et la consultation des concessionnaires des réseaux concernés (SIVOM, VVA, SDE03, ERDF,...).

b) **Acquisition d'une parcelle en bordure de voirie (alignement)** : située 8 rue de Vignolles pour 120€ (40m² à 3€ le m²) appartenant aux consorts BANDON.

4/ BUDGET 2020 :

a) décision modificative de crédits : un ajustement budgétaire est nécessaire afin d'honorer 2 factures imprévues d'un montant total de 2 375€, somme transférée d'autres comptes non utilisés ;

b) autorisation de dépenses d'investissement : le Maire propose au Conseil Municipal d'engager, avant le vote du prochain Budget, les crédits d'investissement correspondants principalement à des factures de chantiers de l'année 2020 toujours en cours (Place des Guinards et Pôle multiservices), pour un montant respectif de 30 000€ et 50 000€. Celles-ci ne constituent pas des dépenses supplémentaires.

5/ VICHY COMMUNAUTE :

a) Groupement de commandes bâtiments – voiries : la communauté d'agglomération propose d'adhérer à ce groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics de prestations de services, de prestations intellectuelles ou de travaux. Cette adhésion n'engage pas pour autant la commune à prendre part à tous les marchés publics qui en découleront. A la majorité, les membres du Conseil autorisent le Maire à signer la convention correspondante.

b) Commission locale d'évaluation des charges transférées : la communauté d'agglomération nous demande de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour y représenter notre commune et pour la durée du mandat. A la majorité, les élus suivants sont désignés titulaires, Messieurs Bernard et Daniel CORRE, et suppléants, M. Jean-Marie GODEFROY et Mme Denise GAILLE.

6/ CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ)

Suite à la présentation de Magali PORTEJOIE, rappelant les différentes étapes d'élaboration de ce projet, dont le point culminant a été l'élection des 10 enfants (lecture est faite du PV), les membres du CM votent à l'unanimité la création et la composition du CMJ dont l'installation est prévue samedi 19 décembre 2020.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

a) SICTOM : une nouvelle redevance spéciale sur les OM des bâtiments communaux sera mise en place à compter de juin 2021 (mairie, service technique, écoles, SDF, cimetière) et en septembre 2021 (restaurant scolaire) ; cette redevance de 22€ le m3 s'appliquera sur le volume réellement produit par notre commune.

b) Le Maire fait lecture et répond aux questions écrites de Monsieur Christian BERTIN concernant le Conseil Municipal Jeunes :

1. « Quelle est sa date officielle de création » : le samedi 19 décembre 2020 ;
2. « Qui a été désigné pour le présider » : Bernard CORRE, Maire ;
3. « Qui a été désigné pour l'animer » : Magali PORTEJOIE et Hervé MARQUIS, les membres de la Commission enfance ou autres élus en fonction des projets ;
4. « Est-ce que le rôle de l'animateur a été défini » : les animateurs ont pour rôle de réguler les discussions, de superviser les actions, d'aider à la construction et à la réalisation des projets, de faire le lien entre le CMJ et le Conseil Municipal...
5. « Quelle est la personne associée dans le corps enseignant » : l'ensemble des enseignants de l'école élémentaire est associé au projet mais de manière plus approfondie les enseignantes de CM1 et CM2 ;
6. « Est-ce qu'un projet pédagogique a été mis en place ? Si oui quel est-il ? » : le projet de CMJ se base sur des contenus pédagogiques relatifs à la citoyenneté qui ont été élaborés par les enseignants au préalable des élections ;

7. « Est-ce qu'un projet de fonctionnement a été mis en place ? Si oui quel est-il ? » : un règlement et une charte de fonctionnement ont été rédigés et signés par les jeunes élus et leurs parents ;

8. « Des objectifs clairs ont-ils été définis ? » : l'objectif principal est de permettre aux enfants d'apporter leurs idées et de mener des projets qui leur tiennent à cœur pour la vie de la commune, il ne s'agit en aucun cas de leur en imposer. Il s'agira également d'impliquer les enfants dans des décisions du conseil municipal pour lesquels ils sont concernés (ex : réfection de la cour de l'école) ;

9. « Est-ce qu'un budget est prévu ? » : un budget sera dédié aux projets menés à partir du budget de la commission enfance ;

10. « Au même titre que toute création de comité consultatif (ex : comité des fêtes, jumelage,...) ce conseil aurait dû, il me semble, faire l'objet d'une délibération... » : une délibération était prévue mais les contraintes de la crise sanitaire nous a incité à précipiter la date de l'installation du CMJ.

* * *

En hommage à l'ancien Président de la République Valéry Giscard D'ESTAING, récemment décédé, une minute de silence est observée par tous les membres de l'assemblée.

La séance s'est achevée à 20h40

* * * * *

Vu par Nous, Bernard CORRE, Maire de la commune de Creuzier-le-Vieux (Allier),
pour être affiché le 18/12/2020 à la porte de la Mairie.

